

**Nous sommes présents sur les réseaux sociaux, nous suivez-vous ?** Découvrez-en davantage sur l'URPS, nos actions, nos projets en cours et les perspectives à venir.



## LA QUESTION DU MOIS



**L'avenant 1 à la convention pharmaceutique a souhaité renforcer la lutte contre la fraude aux médicaments en mobilisant encore davantage et en outillant les officines.**

Ainsi, les officines peuvent désormais :

- déclarer les suspicions de fausses ordonnances à leur caisse d'assurance maladie ;
- consulter la liste des ordonnances confirmées comme frauduleuses dans toute la France.

Cette consultation, particulièrement recommandé pour les ordonnances de médicaments onéreux (supérieur à 300€ TTC), doit être réalisée systématiquement pour toutes les ordonnances avec suspicion de falsification.

Cet outil permet aux organismes :

- de valider le caractère frauduleux des ordonnances signalées par les officines ;
- de signaler des fausses ordonnances avérées aux officines et à l'ensemble des organismes.

Retrouvez toutes les informations sur le site PHARMAPRAT 

[J'accède à la fiche pratique](#)

 **Pensez à ajouter le site PHARMAPRAT aux favoris de votre moteur de recherche pour y accéder facilement !**

## ZOOM SUR LES PROJETS DE L'URPS

**Replay des webinaires**  
**« Transition écologique à l'officine »**

Organisés en partenariat avec l'Association The Shifters et l'Assurance Maladie, votre URPS Pharmaciens Pays de la Loire vous a proposé **deux webinaires sur la thématique de l'éco transition à l'officine**. L'occasion de **mettre en perspective les enjeux de la transition écologique en officine**.

Découvrez le replay de l'un de ces webinaires 📌



## Les BPM en EHPAD



**Dernières places disponibles  
pour participer à l'expérimentation autour des BPM en EHPAD !**



L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire vous soutient dans la mise en place des Bilans Partagés de Médication (BPM) en EHPAD.

Pour rappel, l'objectif est de vous accompagner dans la mise en place ET la réalisation de ces bilans.

📋 En quoi consiste l'expérimentation ?

- Réalisation des BPM dans les EHPAD conventionnés, avec rémunération par l'Assurance Maladie.
- Mise à disposition GRATUITE de la solution Bimedoc pour faciliter la coordination entre l'EHPAD et vous, simplifiant ainsi la réalisation des BPM.
- Forfait de coordination par inclusion et par pharmacien d'officine.

⚠ Les places sont limitées et la date limite d'inscription approche.

Vous souhaitez participer à l'expérimentation ? **Inscrivez-vous vite** 📌

## LES ACTUALITÉS DES PARTENAIRES

### L'association SPS



L'Association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS) est une **organisation nationale reconnue d'intérêt général, dédiée à l'accompagnement des professionnels de la santé ainsi que des étudiants**. SPS mène des enquêtes, déploie des actions et crée des outils innovants dans le but d'améliorer la qualité de vie des professionnels de santé, de prévenir les risques pour leur santé, et d'optimiser leurs pratiques professionnelles.

Depuis sa création, l'association a reçu plus de 27 000 appels via son numéro vert et a organisé des événements et des actions auxquelles ont participé près de 39 000 personnes à travers la France. Ces résultats témoignent de l'importance et de l'efficacité des services proposés.

**Afin de vous permettre de bénéficier de tous ces services, votre URPS est adhérente à l'association SPS.** Vous avez ainsi accès à l'ensemble de leurs outils : accompagnement et soutien téléphonique avec une psychologue, replay de formations, fiches pratiques, et bien d'autres ressources pour vous soutenir au quotidien.

Les modalités d'accès à l'ensemble de ces services vous seront communiquées dans notre newsletter de janvier. Cependant, vous pouvez d'ores et déjà découvrir les activités de l'association.

[En savoir plus](#)

### L'association ADOP



L'association ADOP (Aide et Dispositif d'Orientation des Pharmaciens) créée par des pharmaciens de la région Auvergne-Rhône-Alpes, propose **un service d'écoute et d'accompagnement aux confrères rencontrant des difficultés**. ADOP a étendu ce service à tous les pharmaciens sur l'ensemble du territoire. **Un numéro vert 0800 73 69 59, accessible 24h/24, 7j/7**, permet à chaque pharmacien ou étudiant en pharmacie d'entrer en contact avec un confrère bénévole de l'association, en conservant son anonymat, pour lui exposer ses difficultés.

### En savoir plus

Appel anonyme	Écoute	Ressource	Solution
Inutile de dire qui vous êtes pour exposer votre situation... 0800 73 69 59	Votre interlocuteur est un pharmacien formé à l'écoute et à l'orientation en fonction du besoin	La vocation de la plateforme est de permettre à des pharmaciens de parler à des pharmaciens « confrères de soutien »	Tous les pharmaciens et étudiants en pharmacie en relation avec ADOP ont retrouvé un équilibre de vie

## La Messagerie Sécurisée de Santé



Dans le cadre de la prise en charge des patients, vous êtes amené à échanger des données de santé avec des professionnels et établissements de santé.

Ces données de santé à caractère personnel sont sensibles, protégées par la loi et leur traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés.

L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé (de type MSSanté) permet de respecter ces obligations et ainsi de sécuriser et de faciliter la transmission de données médicales.

**L'URPS Pharmaciens étant adhérente au GCS e-santé Pays de la Loire, en tant que pharmacien, votre adhésion est automatique. Vous pouvez alors effectuer dès maintenant votre demande de compte MSS gratuitement.**

### En savoir plus

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les services du GCS e-santé [mssante@esante-paysdelaloire.fr](mailto:mssante@esante-paysdelaloire.fr) ou le Délégué du Numérique en Santé de votre département au 3608

## VOS ÉLUS Y ÉTAIENT...

- **Les Journées Nationales des Délégués de l'Assurance Maladie, les 19 et 20 novembre à Nantes.** Cet événement a été l'occasion de présenter **PHARMAPRAT**. L'URPS Pharmaciens est fière de l'accueil reçu par l'ensemble des acteurs réunis. Le partenariat lancé avec la CPAM

Loire-Atlantique il y a maintenant 2 ans semble répondre à de réels besoins et attentes tant auprès des pharmaciens que des DAM.

- **La Journée Nationale des porteurs de projet Article 51, le 28 novembre à Paris.** Cette journée a été l'occasion de témoigner de la fin de l'expérimentation **OCTAVE**. Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens et Benoît HUE, Pharmacien hospitalier au CHU de Rennes ont ainsi partagé leurs vécus et conseils et ont également émis des points de vigilance en tant que porteurs de projets.
- **La Journée d'échanges entre les salariés des CPTS de Loire-Atlantique et les salariés des URPS de la région Pays de la Loire, le 26 novembre à Nantes.** Cette journée a été l'occasion d'échanger autour des missions des URPS, d'une articulation possible entre URPS et CPTS sur certains projets, des liens et la favorisation de ces derniers entre URPS et CPTS.

## LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER...

- **Le forum des métiers de l'Université d'Angers, le 15 janvier.** L'URPS Pharmaciens participera au forum des métiers pharmaceutiques à la Faculté de Pharmacie d'Angers. Ce forum sera l'occasion de présenter l'URPS Pharmaciens et d'évoquer l'ETP avec notamment son intérêt pluriprofessionnel.
- ... [je découvre les rendez-vous](#)

## UNE QUESTION ? UNE INFORMATION À PARTAGER ?

Contactez-nous !



02 40 59 69 29



paysdelaloire@urpspharmacien.fr

URPS Pharmaciens Pays de la Loire  
5 boulevard Vincent Gâche  
paysdelaloire@urpspharmacien.fr

02 40 59 69 29



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur URPS Pharmaciens Pays de la Loire.

[Se désinscrire](#)